

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1016

15 mai 2009

SOMMAIRE

Archeater Sàrl	48765	Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.	48739
Arfo S.à r.l.	48739	N.C.K. Sàrl	48735
Autodiffusion Martin Losch	48735	Nestlé Finance International Ltd.	48768
Autosdiffusion M. Losch	48735	Origo S.A.	48728
AXA Versicherung Aktiengesellschaft ...	48733	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.	48740
Barcelvila	48754	Peek & Cloppenburg S.à r.l.	48727
B.D.M. Holding S.A.	48768	Pharma Groupe S.A.	48728
Beretta Investment S.A.	48750	Point de Vue s.à r.l.	48764
B.O.L. Lux S.A.	48738	Poncellina S.A.	48734
CEREP Louveciennes S.à r.l.	48726	PO Titrisation S.à r.l.	48744
De Grisogono Holding S.A.	48742	Praxa SA	48741
EEC European Emissions Control S.à r.l.	48736	Provider Holdings	48733
Eucon Investment S.à r.l.	48751	Senfora Sàrl	48740
Euravenir S.A.	48734	S.G.W. G.m.b.H.	48734
Eurofins LUX	48762	Sienna S.A.	48738
Eurofins Pharma Lux	48731	Société Civile Immobilière du Zesselter- park	48731
Europe-Fiduce G.m.b.H	48738	Sogek Sàrl	48722
Frolan S.A.	48735	Sogek Sàrl	48722
Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l.	48765	Sogek Sàrl	48725
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	48758	Stuppy CSA S.à r.l.	48736
Hoffmann Frères s.à r.l. & Cie	48727	Sunreef Group S.à r.l.	48738
Huelewee S.A.	48737	Sustainable Energy Solutions S.à r.l.	48741
ILReS S.A.	48752	Tomkins Engineering S.à r.l.	48733
Imohtech S.A.	48737	Uniwold River Cruises S.A.	48725
Kepler Private Shareholders S.A.	48722	VALORE by AVERE ASSET MANAGE- MENT SCA	48754
Laboratoire d'Analyses Médicales Nicole Thill, société civile	48726	Vericontrol Engineering S.A.	48766
Leo Club Terre Rouge	48736	Vunderbuilt S.A.	48768
Leropa S.A. Holding	48726	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	48740
Leropa S.A. Holding	48725	Xiamen Granda Import and Export S.A.	48745
Leropa S.A. Holding	48726		
Leropa S.A. Holding	48725		
Librairie Portugalia S.à r.l.	48737		

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047739/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047742/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kepler Private Shareholders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.014.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of April.
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

There appeared Mr Laurent Quirin, residing at 52 Chemin de la Dauphine, 1291 Commugny, Switzerland,
here represented by Mr Alexandre Simon, employee, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511
Luxembourg,

by virtue of a proxy established on April 2, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain
annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. Mr Laurent Quirin, prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Kepler Private Shareholders
S.A." (the "Company"), a joint stock company (*société anonyme*) established under the laws of the Grand Duchy of
Luxembourg, with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg
Trade and Companies Register under number B 143.014, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary
residing in Junglinster, dated-November 7, 2008, published in the Mémorial C, n° 2926 of December 9, 2008, and whose
bylaws have last been amended pursuant to a deed of the same notary of January 6, 2009, published in the Memorial C,
n° 419 of February 25, 2009.

II. The share capital of the Company is set at seventy-five thousand Euro (€ 75,000.-) represented by thirty-seven
thousand five hundred (37,500) shares with a par value of two Euro (€ 2.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to create two (2) classes of shares, the class A shares (the "Class A Shares") and
the class B shares (the "Class B Shares").

IV. The Sole Shareholder resolved to convert three (3) ordinary shares into three (3) Class A Shares and thirty-seven
thousand four hundred ninety-seven (37,497) ordinary shares into thirty-seven thousand four hundred ninety-seven
(37,497) Class B Shares.

V. The Sole Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation to
give it the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at seventy-five thousand Euro (€ 75,000.-) represented by three (3) class A shares (the "Class A Shares") and thirty-seven thousand four hundred ninety-seven (37,497) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each."

VI. The Sole Shareholder resolved to limit the transfers of shares and amend article 8 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board of Directors shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors.

For any of the below listed matters, the prior approval of the general meeting of shareholders is required:

- a. any matter implying the sale, transfer, pledge or any kind of disposal of any participation or interests held by the Company;
- b. any matter implying changes on the composition of the Board of Directors of the Company
- c. any matter implying a change in the control of the Company, such as, but not limited to, transfer of shares, capital increase, merger, demerger, liquidation.

Unless higher constraints are required by the law of 10th August 1915 on commercial companies, the general meeting of shareholders which purpose is to give such prior approval is subject to a quorum requirement of fifty percent (50%) of all the shares in issue, including at least all the Category A Shares. The prior approval shall require a simple majority including at least the unanimous consent of all the holders of the Class A Shares in issue.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements".

VII. The Sole Shareholder resolved to insert a new eighth paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, as follows:

"The shares held by each shareholder are freely transferable, subject however to the provisions of article 8 of the Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500,-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surnames, Christian names, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Laurent Quirin, résidant au 52 Chemin de la Dauphine, 1291 Commugny, Suisse,
ici représenté par Monsieur Alexandre Simon, employé, avec adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Monsieur Laurent Quirin, susnommé, est l'actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique") de "Kepler Private Shareholders S.A." (la "Société"), une société anonyme établie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.014, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, n° 2926 du 9 décembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 janvier 2009, publié au Mémorial C, n° 419 du 25 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille Euro (€ 75.000,-) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-) chacune.

III. L'Actionnaire Unique décide de créer deux (2) classes d'actions: les actions de classe A (les "Actions de Classe A") et les actions de classe B (les "Actions de Classe B").

IV. L'Actionnaire Unique décide de convertir trois (3) actions ordinaires en trois (3) Actions de Classe A, et trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (37.497) actions ordinaires en trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (37.497) Actions de Classe B.

V. L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euro (€ 75.000,-) divisé en trois (3) actions de classe A (les "Actions de Classe A") et trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (37.497) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-) chacune."

VI. L'Actionnaire Unique décide de limiter les transferts d'actions et de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Pour chacune des questions listées ci-dessous, l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires sera requis:

- a. toute question impliquant la vente, le transfert, la mise en gage ou tout autre type de disposition de toute participation ou intérêt détenus par la Société;
- b. toute question impliquant des changements dans la composition du Conseil d'Administration de la Société;
- c. toute question impliquant un changement dans le contrôle de la Société, tel que, mais pas limité, au transfert d'actions, augmentation de capital, fusion, scission, liquidation.

A moins que des conditions plus astreignantes soient requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires dont le rôle est de donner un tel accord préalable, devra respecter un quorum de cinquante pour cent (50%) de toutes les actions émises, y compris au moins toutes les Actions de Classe A. L'accord préalable requerra la majorité simple et le consentement unanime de tous les détenteurs d'Actions de Classe A émises.

Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales."

VII. L'Actionnaire Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 8 à l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

"Les actions détenues par chaque actionnaire sont librement transmissibles, dans le respect toutefois des dispositions de l'article 8 des statuts".

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de toute nature incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes résolutions, sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Alexandre Simon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009 LAC/2009/ 13660 Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009056466/202/138.

(090065867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Sogek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 87.122.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047745/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047764/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047765/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009055137/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Le bilan au 31.12.1998 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047767/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Leropa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 44.527.

Le bilan au 31.12.1997 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047775/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Laboratoire d'Analyses Médicales Nicole Thill, société civile, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg E 2.208.

DISSOLUTION

Il résulte d'une convention de cession tenue en date du 25 octobre 2001 que la cessation définitive de la société a été constatée.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES NICOLE THILL, Société Civile

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009047783/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090048656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

CEREP Louveciennes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.340.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047940/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05420. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Hoffmann Frères s.à r.l. & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-7520 Mersch, 25, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.262.

Il résulte de diverses transactions passées entre associés, que la nouvelle répartition des 982 parts sociales de la société HOFFMANN FRERES SA R.L. & CIE est la suivante:

- Madame Henriette JUNG - HOFFMANN, née le 30.06.1934 à Luxembourg, demeurant à L-1451 Luxembourg 27, rue Théodore Eberhard	
et Madame Jeanne HOFFMANN, née le 03.01.1937 à Luxembourg, demeurant à L-2523 Luxembourg, 40 rue Jean Schoettert	331 parts en copropriété
- Madame Josette RIES - HOFFMANN, née le 24.10.1926 à Mersch, demeurant à L-1469 Luxembourg, 93, rue Ermesinde	136 parts
- Madame Céline BUSCHMANN - HOFFMANN, née le 14.02.1932 à Luxembourg, demeurant à L-6780 GREVENMACHER, 6, rue Frantz Seimetz	136 parts
- Madame Philomène HOFFMANN, née le 16.04.1929 à Mersch, demeurant à L-1130 Luxembourg, 21, rue d'Anvers	136 parts
- Madame Elisabeth SCHMIT - HOFFMANN, née le 17.07.1950 à Luxembourg, demeurant à L-7470 Saeul, 11, rue Principale	
et Monsieur Guy HOFFMANN né le 09.11.1943 à Luxembourg, demeurant à L-1221 Luxembourg, 47, rue de Beggen	137 parts en copropriété
- Monsieur Robert WAGENER né le 25.06.1947 à Luxembourg, demeurant à L-1952 Luxembourg, 8, rue Nina et Julien Lefèvre	
et Monsieur Alex WAGENER, né le 29.09.1949 à Luxembourg, demeurant à L-2145 Luxembourg, 110, rue Cyprien Merjai	
et Monsieur François WAGENER, né le 04.01.1954 à Luxembourg, demeurant à L-1250 Luxembourg, 71, avenue du Bois	56 parts en copropriété
- HOFFMANN FRERES SARL, ayant son siège à L-7501 Mersch, 25, rue G.-D. Charlotte, N° Registre de commerce B 18.083	50 parts
	<hr/> 982 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 mars 2009

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009047787/1345/38.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Peek & Cloppenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 138.546.

Der Jahresabschluss und die Erläuterungen zum 31. Dezember 2008, sowie alle weiteren Dokumente und Informationen diesbezüglich, wurden beim Handelsregister für Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07/04/2009.

Für PEEK & CLOPPENBURG S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2009047824/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01941. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pharma Groupe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 68.583.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 mars 2009 au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, que Messieurs Barend BOTS et Bernd SACHER ont démissionné de leurs fonctions et que Monsieur Patrick VAN LEYNSEELE, demeurant professionnellement à Avenue Louise 81, 1050 Bruxelles - Belgique, a été désigné en tant que liquidateur de la société PHARMA GROUPE S.A.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

PHARMA GROUP S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Cabinet d'experts comptable

Signature

Référence de publication: 2009047800/687/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 21, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 145.976.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Dag RINGDAL, Kaufmann, geboren in Oslo (Norwegen), am 9. September 1967, wohnhaft in L-8086 Bertrange, 25, Cité am Wenkel.

Welcher den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung ORIGO S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die den speziellen Vorschriften zur Gründung und Verwaltung einer Einmanngesellschaft unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Management privater Portfolien in Übereinstimmung mit den Mandaten der Kunden auf vertraulicher Kundenbeziehung unter Nutzung eines oder mehrerer Finanzinstrumente gemäß Artikel 24-3 in Verbindung mit Annex II des Gesetzes über den Finanzsektor vom 5. April 1993, in der jeweils gültigen Fassung.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapital- oder Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz, Wertpapieren und intellektuellen Eigentumsrechten jeglicher Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Grundsätzlich kann die Gesellschaft alle zur Wahrung ihrer Rechte notwendigen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), aufgeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Euro (EUR 50,-) und ist voll einbezahlt.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Haftung jedes Aktionärs ist auf seine Einlage beschränkt.

Solange die Gesellschaftsanteile von einer Person im Sinne des Artikels 179 (2) des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft. In diesem Fall sind, unter anderem, die Bestimmungen der Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden; jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters und Verträge zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft sind schriftlich niederzulegen; die Bestimmungen über die Generalversammlung der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Verwaltung - Aufsicht - Geschäftsführung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte übertragen (Delegierter des Verwaltungsrates).

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwede Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet.

Art. 10. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer, die vom Verwaltungsrat ernannt werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung - Übergangsbestimmungen - Zeichnung der Aktien

Art. 11. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 12. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 13. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 14. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats März um 10 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 16. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Vorübergehende Bestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Die ersten Delegierten des Verwaltungsrates werden durch die Generalversammlung ernannt, welche im Anschluss an die Gründung zusammentritt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienene, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Herr Dag RINGDAL, vorgeannt, 2.500 Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Euro (EUR 50,-).

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf etwa eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-).

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann hat der Alleingesellschafter, der das gesamte Aktienkapital vertritt, eine außerordentliche Generalversammlung abgehalten, zu der er sich als rechtens einberufen bekennt und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Dag RINGDAL, vorgeannt;
 - Herr Frank Dan JENSEN, geboren am 12. September 1963 in Kopenhagen (Dänemark), wohnhaft in L-7307 Steinsei, 12, rue Basse;
 - Herr Kim Asger OLSEN, geboren am 22. September 1956 in Frederiksberg (Dänemark), wohnhaft in L-1232 Howald, 50, rue Ernest Beres.
- 3) Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt:
Die Aktiengesellschaft „BDO Compagnie Fiduciaire“ mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxemburg B 71.178.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers werden auf eine Dauer von 6 Jahren festgelegt.
- 5) Zu Delegierten des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - Herr Dag RINGDAL, vorgeannt;
 - Herr Frank Dan JENSEN, vorgeannt.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt auf L-1621 Luxemburg, 21, rue des Genêts.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt:

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Dag RINGDAL, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009. LAC / 2009 / 13642. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. April 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009056187/202/143.

(090065297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Société Civile Immobilière du Zesselterpark, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg E 2.621.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2007, que l'article 5 a été modifié comme suit:

Le capital social est fixé à quatre-vingt mille sept cent cinquante Euros (80.750,00 EUR), il est représenté par trois mille deux cent trente parts d'intérêts (3.230) de vingt-cinq Euros (25,00 EUR) chacune, réparties comme suit:

Monsieur Jean MOLITOR, demeurant à Luxembourg	3.226 parts
Madame Doris DORFFER-MOLITOR, demeurant à Colmar (France)	2 parts
Madame Mady OUSSARD-MOLITOR, demeurant à Esch/Alzette	2 parts
	3.230 parts

Pour copie conforme

Jean MOLITOR

Référence de publication: 2009047819/552/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.862.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée "Eurofins Pharma LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.862.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 212.500.-) par la création et l'émission de MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX CENT UN MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 201.723.-), dont DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000.-) seront alloués au capital social et MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 1.723.-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530

Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de DEUX CENT UN MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 201.723.-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 212.500.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000.-) par la création et l'émission de MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX CENT UN MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 201.723.-), dont DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000.-) seront alloués au capital social et MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 1.723.-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155

Laquelle a déclaré souscrire les MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX CENT UN MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS EUROS (EUR 201.723.-), existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins Pharma LUX", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 avril 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 212.500.-), représentée par MILLE SEPT CENTS (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 1.700.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, G.Bock, P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056204/272/89.

(090065303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

Le bilan au 20 août 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mars 2009.

Pour la société

ATOZ S.A.

Aerogolf Center. Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009047825/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01991. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Provider Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049724/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03789. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

AXA Versicherung Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.178.

Maison mère: AXA Versicherung Aktiengesellschaft

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auszug

Der Vorstand hat durch schriftlichen Beschluss die folgende Entscheidung hinsichtlich seiner Luxemburgischen Zweigniederlassung getroffen:

Die Zweigniederlassung wird mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 geschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29 September 2008.

Für AXA Versicherung Aktiengesellschaft Luxemburgische Zweigniederlassung von

AXA Versicherung Aktiengesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009054781/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Euravenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.724.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 avril 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009050038/243/12.

(090053605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.339.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, M. Ricardo Portabella Peralta, M. Pascal Pierret et Mme Sandra Pasti, pour une période de 3 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012. M. Ricardo Portabella Peralta est confirmé dans ses fonctions d'Administrateur délégué pour une période de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Le Conseil d'Administration se compose de trois membres:

- Monsieur Ricardo Portabella Peralta, Administrateur délégué,
- Madame Sandra Pasti, Administrateur,
- Monsieur Pascal Pierret, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises, HRT Révision S.A., pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2009 pour une période de 1 an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

PONCELLINA S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2009050474/1470/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

S.G.W. G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.812.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009050704/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06951. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

N.C.K. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 95.151.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050679/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 avril 2009, réf. DSO-DD00110. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Frolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050701/1656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04163. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Autosdiffusion M. Losch, Société en Commandite simple,
(anc. Autodiffusion Martin Losch).**

Siège social: L-1818 Luxembourg, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 11.673.

Résolution des associés

Les associés, après avoir rappelé qu'en date du 4 octobre 1978 la société s'est transformée en société en commandite simple et a adopté la dénomination "Autosdiffusion M. Losch" (voir Mémorial C, n° 33 du 13 février 1979 et Mémorial C n° 44 du 26 février 1979), ont décidé à l'unanimité, afin d'éviter toute ambiguïté future relative au libellé exact de la raison sociale, de modifier l'article 1 du contrat de société du 4 décembre 1973, qui prend dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La Société, qui a été constituée le 4 décembre 1973 sous forme de société en nom collectif de droit luxembourgeois, est devenue le 4 octobre 1978 une société en commandite simple en application de l'article 6 des statuts.

La société porte la dénomination de «Autosdiffusion M.Losch».»

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

André Losch / Jean Hoss.

Référence de publication: 2009050712/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Stuppy CSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
R.C.S. Luxembourg B 87.754.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009055917/1615/11.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00714. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 89.470.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manuel Martinez
Manager

Référence de publication: 2009050718/7814/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04623. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Leo Club Terre Rouge, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 1.981.

MODIFICATION DE STATUTS

Figurent ci-dessous les articles ou parties d'articles modifiés ou remplacés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 24 janvier 2009, dûment convoquée et ayant délibéré conformément aux statuts et à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} .

(...)

4. Le Club a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise à la majorité simple des membres présents du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, par une décision prise à la majorité simple des membres présents, peut fixer une adresse postale autre que celle correspondant au siège social ci-avant. Dans les deux hypothèses précitées, la décision respective doit être prise lors de la première réunion du Conseil d'Administration suivant la tenue de l'Assemblée Générale et doit être consignée dans un rapport à établir et à envoyer à tous les membres du Club.

Art. 2. Le Club a pour objet:

- d'unir par des liens d'amitié et de solidarité des jeunes âgés de 16 à 33 ans, en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances l'intérêt général;

(...)

Titre II.- Membres, Admissions, Sorties, Engagements

Art. 5.

(...)

4. La limite d'âge inférieure et supérieure peut varier tant vers le haut que vers le bas de 16 à 33 ans.

Titre III.- Administration, Direction, Réunions

Art. 11. L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême du Club. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an lors du deuxième trimestre. Elle se réunit en session extraordinaire chaque fois que le Conseil d'Administration l'estime

nécessaire ou que la demande écrite au président en est faite par un cinquième du nombre des membres ayant le droit de vote.

Art. 12. L'Assemblée Générale est convoquée par écrit par toute voie de correspondance usuelle, en ce compris l'envoi postal, le téléfax ou le courriel avec un préavis de quinze jours francs. (...)

Titre IV.- Activités aux profits d'oeuvres de bienfaisance

Art. 26. Le Club peut organiser au moins une fois par an une activité dite «Carwash» au profit d'une oeuvre de bienfaisance.

Signatures.

Référence de publication: 2009051425/6366/41.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03015. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Librairie Portugalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 53, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.705.

Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052015/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Huelewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.419.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052016/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02790. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Imohtech S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 110.812.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009052017/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sienna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009052025/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08624. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

B.O.L. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 70.619.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052018/800621/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03257. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Europe-Fiduce G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 64.379.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052020/8365/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03109. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sunreef Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.307.675,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.899.

En date du 27 Mars 2009, le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour *SUNREFF GROUP S.à r.l.*
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009052028/9839/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Arfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 36.819.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009054730/592/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00393. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.489.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, lors de l'Assemblée Générale des Associés
de la Société Monaco Luxury Hotel Management S.A.R.L*

La démission de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, avec effet à la date du 13 mars 2009, de son mandat de gérant de la société a été acceptée.

La démission de Monsieur Christian BÜHLMANN, avec effet à la date du 13 mars 2009, de son mandat de gérant de la société a été acceptée.

La démission de Monsieur Alexandre TASKIRAN, avec effet à la date du 13 mars 2009, de son mandat de gérant de la société a été acceptée.

Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg le 30 juillet 1965, résidant professionnellement à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 13 mars 2009. Son mandat prendra fin le 29 décembre 2012.

Le siège social de la Société a été transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monaco Luxury Hotel Management S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052023/1211/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 92.661.786,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2009

En date du 24 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De révoquer Monsieur Carolus G.M. (Karel) Hendriks en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

De nommer Monsieur Franklin Louis Weidema, né le 27 janvier 1960 à Sao Paulo au Brésil, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet au 24 avril 2009 et pour une durée indéterminée.

Changement d'adresse

Veuillez noter que Monsieur Peter Lovasz, Gérant A de la Société, a changé d'adresse et désormais il est résidant au 10, rue du Marché L-8252 Mamer, Grand-duché de Luxembourg.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter Lovasz, Gérant A;
- Monsieur William G. Fulton, Gérant A;
- Monsieur Brian Moncur, Gérant A;
- Mademoiselle Christel Damaso, Gérant B et
- Monsieur Franklin Louis Weidema, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Weatherford Investment (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009054752/27.

(090063714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Senfora Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.755.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 19 février 2009

Les Gérants de la Société a décidé en date du 19 février 2009, de prendre la résolutions suivante:

- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009052047/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

—
EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009053158/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Praxa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.653.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 7 janvier 2009 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

Themis Audit Limited, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009055270/20.

(090064534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Sustainable Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.730.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Robert Faber de son poste de gérant B de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 31 octobre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009055184/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

De Grisogono Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.573.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DE GRISOGONO HOLDING S.A.", R.C.S Luxembourg numéro B 69.573, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 518 du 7 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 20 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Benusiglio, avocat, domicilié professionnellement au 25, Grand-Rue à CH-1211 Genève.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Van Hoek, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bénédicte FONTANET, avocat, domicilié professionnellement au 25, Grand-Rue à CH-1211 Genève.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cent vingt (720) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000.- CHF) chacune, constituant l'intégralité du capital social de sept cent vingt mille francs suisses (720.000.- CHF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de mille francs suisses (1.000.- CHF) vers un franc suisse (1.- CHF), de sorte à ce que le capital soit représenté désormais par sept cent vingt mille (720.000) actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.- CHF), chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (469.099.- CHF) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt mille francs suisses (720.000.- CHF) au montant d'un million cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (1.189.099.- CHF) par l'émission de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (469.099) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.-CHF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription des nouvelles actions; - Libération intégrale en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de trois nouveaux administrateurs;

6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société de mille francs suisses (1.000.- CHF) vers un franc suisse (1.-CHF), de sorte que le capital social de la Société soit représenté désormais par sept cent vingt mille (720.000) actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.- CHF), chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent DEBIEF de son poste d'administrateur de la société et lui accorde entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2010:

1) Monsieur François TISSOT, administrateur de sociétés, né le 26 décembre 1961 à Versoix (Suisse), domicilié au 15a, chemin Rieu, CH-1208 Genève;

2) Monsieur Victor RUIZ, avocat, né le 7 octobre 1950 à Madrid (Espagne), domicilié au 102 Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid;

3) Monsieur Mohammed BINDAKHIL, administrateur, né le 6 novembre 1967 à Jeddah (Arabie Saoudite), domicilié au 11, route de Florissant à CH-1206 Genève.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (469.099.- CHF) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt mille francs suisses (720.000.- CHF) au montant d'un million cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (1.189.099.- CHF) par l'émission de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (469.099) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1- CHF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (469.099) actions nouvelles.

L'actionnaire actuel Monsieur Fawaz GRUOSI renonçant expressément à son droit de souscription préférentiel en faveur des nouveaux investisseurs.

Souscription et Libération

Sont ensuite intervenue aux présentes:

1) Madame Caroline Gruosi Scheufele, demeurant à 30, Chemin de Trembley, CH-1197 Prangins, ici représenté par Monsieur Serge BENUIGLIO, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription lui délivré à Genève le 7 avril 2009.

Lequel, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire à vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept (23.187) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "De Grisogono Holding S.A.", ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent trente-neuf mille huit cent treize francs suisses (1.939.813.- CHF) de sorte que la somme d'un million neuf cent soixante-trois mille francs suisses (CHF 1.963.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

2) Indigo Investments Views BV, ayant son siège social au Strawinskyalaan 3105, NL-1077ZX Amsterdam, ici représenté par Monsieur Serge BENUIGLIO, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription lui délivré à Amsterdam, le 15 avril 2009.

Lequel, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire à quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (44.591) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "De Grisogono Holding S.A.", ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent trente mille quatre cent neuf francs suisses (3.730.409.- CHF) de sorte que la somme de trois millions sept cent soixante-quinze mille francs suisses (CHF 3.775.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

3) Madame Alfya Kuanysheva, demeurant au Dostyk ave., 91/2, 050051 Almaty (Kazakhstan), ici représenté par Monsieur Serge BENUIGLIO, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription lui délivré à Almaty, le 16 avril 2009.

Lequel, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire à quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (44.591) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "De Grisogono Holding S.A.", ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent trente mille quatre cent neuf francs suisses (3.730.409.- CHF) de sorte que la somme de trois millions sept cent soixante-quinze mille francs suisses (CHF 3.775.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

4) Riogersa S.A., ayant son siège social au Capitán Haya 1, ici représenté par Monsieur Serge BENUIGLIO, prénommé, en vertu d'un bulletin de souscription lui délivré sous seing privé à Madrid le 14 avril 2009.

Lequel, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a déclaré souscrire à trois cent cinquante-six mille sept cent trente (356.730) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "De Grisogono Holding S.A.", ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-neuf millions huit cent quarante-trois mille deux cent soixante-dix francs suisses (29.843.270.- CHF) de sorte que la somme de trente millions deux cent mille francs suisses (CHF

30.200.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (469.099.- CHF) est à alloué au capital social de la Société et un montant de

trente-neuf millions deux cent quarante-trois mille neuf cent un francs suisses (39.243.901.- CHF) est à alloué au poste de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf francs suisses (1.189.099.- CHF) représenté par un million cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (1.189.099) actions d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.- CHF) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ six mille euros (6.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Benusiglio, M. Van Hoek, B. Fontanet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. LAC/2009/16580. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056215/5770/141.

(090064831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 13.616.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 mars 2009

Première résolution

Les Associés acceptent la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés nomment Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de classe B de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009055186/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Xiamen Granda Import and Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 145.982.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth of April.
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Geert Dirckx, expert-comptable, residing professionally at 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

The appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is:

The development, acquisition and the exploitation of every right linked to the intellectual property, such as patents, trademarks, designs, models and copyrights of software being, protected or not.

Furthermore the object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such participations.

The company may acquire by contribution, subscription, option and purchase, or in any other manner, any stocks and shares or even real estate of every kind, and convert it by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the company such as, among others, the provisions of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The company may carry out all real estate transactions, any other securities including commercial, industrial and financial that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares without any nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) divided in 10,000 (ten thousand) shares without any nominal value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares; and

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorized to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 5.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Mr Geert Dirckx	1,000 shares
Total	1,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 1 (one) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following person is appointed director:

Mr Geert DIRKX, born in Maaseik (Belgium), on October 10th, 1970, with professional address at 66, rue Marie-Adélaïde in L-2128 Luxembourg.

3. Has been appointed auditor:

DEC S. à r.l., having its registered office at 66, rue Marie-Adélaïde in L-2128 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under n° B 143.543.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.
5. The registered office will be fixed at 66, rue Marie-Adélaïde in L-2128 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, avec adresse professionnelle 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de XIAMEN GRANDA IMPORT AND EXPORT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

Le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euro) divisé en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Geert DIRKX	1.000 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

48750

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DEC S. à r.l., ayant son siège social 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 143.543.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social est fixé au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15541. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056549/5770/303.

(090065549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Beretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 120.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 novembre 2008

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88019 est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction de ce qui précède

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on November 11th, 2008

- The mandate of the Statutory Auditor of the company ERNST & YOUNG S.A., Société Anonyme, with registered office, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with Trade and Company Register of Luxembourg under

the number B 88019 be re-elected for a new term of one year until the Annual General Meeting of the year until the Annual Meeting of the year 2009.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

For true copy

Pour BERETTA INVESTMENT S.A.

SGG S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2009055187/24.

(090064536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Eucon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 97.729.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "EUCON FINANZ HOLDING S.A.", mit Sitz in L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 80868,

rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Giulio GABRIELE, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-75397 Simmozheim, Ostelsheimstrasse 14 (Bundesrepublik Deutschland), und

- Herr Maxim STREBILSKI, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-65824 Schwalbach, Berlinerstrasse 107 (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Herrn Giulio GABRIELE, vorgeannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar erklärt Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUCON INVESTMENT S.à r.l. impersonnelle" (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter 97729, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtssitz in Diekirch, am 29. März 2000, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 575 vom 11. August 2000,

und deren Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 843 vom 17. August 2004.

Welche erschienene Partei, in ihrer vorgeannten Eigenschaft, den amtierenden Notar ersucht, folgenden von ihr gefassten Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, zu verlegen und dementsprechend dem ersten Satz von Artikel 4 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: GABRIELE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2009. Relation GRE/2009/1596. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4 Mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009055289/231/47.

(090064134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

ILReS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 16.186.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-second of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation ILRES S.A., having its registered office in L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 16.186 (NIN 1984 2201 422),

incorporated by deed of the notary Marc ELTER, then residing in Junglinster, on the 8th of September 1978, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 267 on December 11, 1978, and which articles of incorporation have been amended on several times and for the last time by deed of the undersigned notary on the 28th of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1934 on August 7th, 2008.

The corporate capital is set at SIXTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (€ 63.700.-), represented by two thousand five hundred forty-eight (2.548) nominal shares of a par value of TWENTY-FIVE EURO (€ 25.-) each.

The meeting is presided by Mr. Louis MEVIS, company director, residing in L-1711 Luxembourg, 10, rue Bernard Haal, who appoints as secretary Mr. Max FUNCK, private employee, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The meeting elects as scrutineer Mr. STEVE KIEFFER, chartered accountant, professionally residing in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 11 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Thursday of June at 11.00 a.m. in Luxembourg, at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Unique resolution

The meeting decides to amend article 11 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Thursday of June at 11.00 a.m. in Luxembourg, at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILRES S.A., établie et ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 16.186 (NIN 1984 2201 422),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Junglinster, en date du 8 septembre 1978, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 11 décembre 1978, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1934 du 7 août 2008.

Le capital social s'élève à SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 63.700.-), représenté par deux mille cinq cent quarante-huit (2.548) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis MEVIS, directeur de société, demeurant à L-1711 Luxembourg, 10, rue Bernard Haal.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur STEVE KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. MEVIS, M. FUNCK, S. KIEFFER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2009. Relation: ECH/2009/482. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009055291/201/120.

(090064144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Barcelvila, Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 13, Geie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 92.226.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 mars 2009 que:

- 1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes rétroactivement à la date du 01/01/2009:
 - la société FISCALIS (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
- 2) L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société BARCELVILA rétroactivement à la date du 01/01/2009:

- la société C.F.N. Gestion S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Angelsberg, le 12 mars 2009.

Pour la Société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055380/10024/25.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009, réf. DSO-DD00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société en commandite par actions "VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A." (the Company), having its registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115358, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary then residing in Luxembourg-City, dated March 8th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1166 dated June 15, 2006, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 31st, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 436 dated February 27th, 2009.

The meeting is chaired by Mr. Jean Martin Stoffel, licencié et maître en sciences de gestion, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Mrs Carmine REHO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The present shareholders' meeting has been duly convened by registered letters dated March 30th, 2009.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III.- This attendance list shows that of out of 100 unlimited shares and 150,004 limited shares, 133,863 (89%) limited shares and 100 (100%) unlimited shares, representing 89,25% (eighty-nine point twenty-five percent) of the entire share capital are represented at the present meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation with effect on December 31, 2008, of the decisions taken by the shareholders' meeting held on December, 31, 2008, namely:

a.) Reduction of the share capital by an amount of EUR 20,295,496.- so as to decrease it from its present amount to EUR 150,104,-

b.) Cancellation of the existing limited shares and issue of 1 new limited share of a par value of EUR 1,- for each 1.3630 old limited shares of par value EUR 100,-; allocation of the new limited shares to existing investors prorata of their holdings

c.) Cancellation of the existing unlimited shares and issue of 100 new unlimited shares of a par value of EUR 1,- for each old unlimited shares of par value EUR 100,-; allocation of the new unlimited shares to existing investors prorata of their holdings;

d.) Amendment of article 5 of the by-laws to read as follows:

The subscribed capital is fixed at EUR 150,104,- represented by 100 unlimited shares having a face value of EUR 1,- each and by 150,004 limited shares having a face value of EUR 1,- each;

The company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000 represented by 5,000,000 shares having a face value of EUR 1,- each.

2. Amendment of article 5 of the by-laws to give it the wording before the shareholders' meeting:

The subscribed capital is fixed at EUR 20,445,600 represented by 1 unlimited share and by 204,455 limited shares having a face value of EUR 100,- each;

The company can repurchase its own shares within the limits set by law.

3. Appointment of an external auditor.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, decide on the following:

First resolution

The General Meeting resolves to cancel with effect on December 31, 2008, of the decisions taken by the shareholders' meeting held on December, 31, 2008, namely:

a. Reduction of the share capital by an amount of EUR 20,295,496.- so as to decrease it from its present amount to EUR 150,104,-

b. Cancellation of the existing limited shares and issue of 1 new limited share of a par value of EUR 1,- for each 1.3630 old limited shares of par value EUR 100,-; allocation of the new limited shares to existing investors prorata of their holdings

c. Cancellation of the existing unlimited shares and issue of 100 new unlimited shares of a par value of EUR 1,- for each old unlimited shares of par value EUR 100,-; allocation of the new unlimited shares to existing investors prorata of their holdings;

d. Amendment of article 5 of the by-laws to read as follows:

The subscribed capital is fixed at EUR 150,104,- represented by 100 unlimited shares having a face value of EUR 1,- each and by 150,004 limited shares having a face value of EUR 1,- each;

The company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000 represented by 5,000,000 shares having a face value of EUR 1,- each.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend of article 5 of the by-laws to give it the wording before the shareholders' meeting:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 20,445,600 represented by 1 unlimited share and by 204,455 limited shares having a face value of EUR 100,- each;

The company can repurchase its own shares within the limits set by law."

Third resolution

The General Meeting resolves to appoint as an external auditor: Ernst & Young, société anonyme, with registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S Luxembourg B.47771.

All these resolutions have been taken with the unanimous consent of the General Partner and all the shares present or represented.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A." (la Société), dont le siège social est sis L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, daté du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1166 daté du 15 juin 2006, les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 daté du 27 février 2009.

L'assemblée est présidée par M. Jean Martin Stoffel, licencié et maître en sciences de gestion, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Mme Carmine REHO, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Mme Isabel DIAS, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été dûment convoquée par des lettres recommandées datées du 30 mars 2009.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

III.- La liste de présence montre que des cent actions de commandité et des 150.004 actions de commanditaire, 133.863 (89%) actions de commanditaire et 100 (100%) actions de commandité, représentant 89,25% (quatre-vingt-neuf virgule vingt-cinq pourcent) du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

IV.- L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation avec effet au 31 décembre 2008 des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2008, à savoir:

a. réduction du capital de EUR 20.295.496.- afin de le réduire à EUR 150.104.-

b. Annulation des actions de commanditaire existantes et émission de 1 action de commanditaire nouvelle avec une valeur de EUR 1.- pour chaque 1,3630 actions de commanditaire anciennes avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commanditaire nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements

c. Annulation des actions de commandité existantes et émission de 100 actions de commandité nouvelles avec une valeur de EUR 1.- pour chaque action de commandité ancienne avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commandité nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements

d. Modification de l'article 5 des statuts:

Le capital souscrit est fixé à EUR 150.104.- représenté par 100 actions de commandité avec une valeur nominale de EUR 1.- et par 150.004 actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1.-.

La société peut racheter ses propres actions endéans les limites de la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000.- représenté par 5.000.000 actions avec une valeur nominale de EUR 1.-.

2. modification de l'article 5 des Statuts de la Société de manière à lui donner la teneur qu'il avait avant l'assemblée du 31 décembre 2008:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 20.445.600.-représenté par une action de commandité et 204.455 actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

La société peut racheter ses propres actions endéans dans les limites de la loi."

3. nomination d'un auditeur externe

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler avec effet au 31 décembre 2008 les décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2008, à savoir:

a. réduction du capital de EUR 20.295.496,- afin de le réduire à EUR 150.104.-

b. Annulation des actions de commanditaire existantes et émission de 1 action de commanditaire nouvelle avec une valeur de EUR 1.- pour chaque 1,3630 actions de commanditaire anciennes avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commanditaire nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements

c. Annulation des actions de commandité existantes et émission de 100 actions de commandité nouvelles avec une valeur de EUR 1.- pour chaque action de commandité ancienne avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commandité nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements

d. Modification de l'article 5 des statuts:

Le capital souscrit est fixé à EUR 150.104.- représenté par 100 actions de commandité avec une valeur nominale de EUR 1.- et par 150.004 actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1.-.

La société peut racheter ses propres actions endéans les limites de la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000.- représenté par 5.000.000 actions avec une valeur nominale de EUR 1.-.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société de manière à lui donner la teneur qu'il avait avant l'assemblée du 31 décembre 2008:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 20.445.600.- représenté par une action de commandité et 204.455 actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1.- chacune.

La société peut racheter ses propres actions endéans dans les limites de la loi."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un auditeur externe, à savoir:

Ernst & Young, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S Luxembourg B.47771.

Toutes ces résolutions ont été prises unanimement avec le consentement du commandité et de toutes les actions de commanditaires présents ou représentés votant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.M. Stoffel, C. Reho, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15142. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009055292/5770/171.

(090064226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

—
In the year Two Thousand and Nine, on the thirty-first day of March,

Before Us, Maître Francis KESSELER, public notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Guardian Digital Communications Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 126.612 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on 27 March 2007, which articles of association (the "Articles") have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 12 June 2007, number 1127, page 54064 (hereafter referred to as the "Company").

The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting was presided by Benoît Massart, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The chairman appointed Aneta Barnas lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary and designated her as scrutineer as well.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the shareholders of the Company, holding together the whole subscribed share capital of the Company, are represented at the General Meeting, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the board of the General Meeting, has been signed by the members of the board.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxies of the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the undersigned notary.

II. As it appears from said attendance list, all the 500 (five hundred) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declared that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The Company's share capital is set at GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) represented by 500 (five hundred) shares of GBP 20.- (twenty Great Britain Pounds) each.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the nominal value of the Company's shares by way of a split of all existing 500 shares with a par value of GBP 20.- each, into 50,000 shares with a par value of GBP 0.20 each, so that the Company's share capital is fixed at GBP 10,000.- represented by 50,000 shares with a par value of GBP 0.20 each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000.40, in order to raise it from its present amount of GBP 10,000.- to GBP 15,000.40 by the creation and issue of 25,002 new shares (the "New Shares"), with a nominal value of GBP 0.20 each;

3. Approval of the subscription of the 25,002 New Shares and payment of the New Shares by contribution in cash, so that 12,502 New Shares be subscribed and paid up by MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. and 12,500 New Shares be subscribed and paid up by Neon Lights Limited;

4. Amendment to article 5 of the Articles concerning the share capital of the Company so that it shall read as follows:

"The Company's share capital is fixed at GBP 15,000.40 (fifteen thousand Great Britain Pounds and forty pence) represented by 75,002 (seventy five thousand and two) shares (hereafter the "Shares") in registered form with a par value of GBP 0.20 (twenty pence) each, all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium on any Share shall be transferred. The amount of the said premium account is freely available for distribution."

5. Amendment to last paragraph of article 8 of the Articles concerning the procedure of signing the minutes of the board of managers of the Company so that it shall read as follows:

"The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Members present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Member present or represented at the meeting provided that each Member present or represented

expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Members present at the meeting."

6. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to amend the nominal value of the Company's shares by way of split of all existing 500 (five hundred) shares with a par value of GBP 20.- (twenty Great Britain Pounds) each, into 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of GBP 0.20 (twenty pence) each, so that the Company's share capital is fixed at GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of GBP 0.20 (twenty pence) each.

Second resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000.40 (five thousand Great Britain Pounds and forty pence), in order to raise it from its current amount of GBP 10,000.- (ten thousand Great Britain Pounds) to GBP 15,000.40 (fifteen thousand Great Britain Pounds and forty pence) by the creation and issue of 25,002 (twenty-five thousand and two) new shares with a par value of GBP 0.20- (twenty pence) each (the "New Shares").

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders RESOLVE to approve and proceed to the subscription and payment in full of all the 25,002 New Shares in the following manner and proportions:

- MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 117.627, declares to subscribe to 12,502 (twelve thousand five hundred and two) New Shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of a total amount of GBP 2,500.40 (two thousand five hundred Great Britain Pounds and forty pence);

- Neon Lights Limited, a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 35, Crow Lane, East Broadway, Paget, HM 20 Bermuda, declares to subscribe to 12,500 (twelve thousand five hundred) New Shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of an aggregate amount of GBP 2,500.- (two thousand five hundred Great Britain Pounds).

The total contribution in cash of an amount of GBP 5,000.40 (five thousand Great Britain Pounds and forty pence) is now at the disposal of the Company; evidenced of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of such capital increase, the Company's share capital is now held as follows:

Shareholders	Number of Shares	Aggregate Nominal Value (in GBP)
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	37,502	7,500.40
Neon Lights Limited	37,500	7,500.00
Total	75,002	15,000.40

Fourth resolution

The shareholders RESOLVE, following the above resolutions, to amend Article 5 of the Articles concerning the share capital of the Company accordingly, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at GBP 15,000.40 (fifteen thousand Great Britain Pounds and forty pence) represented by 75,002 (seventy five thousand and two) shares (hereafter the "Shares") in registered form with a par value of GBP 0.20 (twenty pence) each, all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium on any Share shall be transferred. The amount of the said premium account is freely available for distribution."

Fifth resolution

The shareholders RESOLVE to replace the last paragraph of the article 8 of the Articles relating to the signing of the minutes of the board of managers, which shall henceforth read as follows:

"The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Members present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on

behalf of each of the Member present or represented at the meeting provided that each Member present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Members present at the meeting."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un mars,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Guardian Digital Communications Luxembourg S.à r.l., constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.612, constituée par acte notarié établi par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le 27 mars 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 2007, numéro 1127, page 54064 (la "Société").

Les Articles n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée a été présidée par Benoît Massart, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg. Le président a nommé Aneta Barnas, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et elle été également élu comme scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les associés de la Société, possédant ensemble le total du capital souscrit de la Société, sont représentés à l'Assemblée Générale, le mandataire des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des associés représentés et les membres de bureau, a été signée par les membres du bureau.

La prédite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II. Comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales est représentée à la présente assemblée générale et les associés déclarent avoir été valablement convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

III. Le capital social de la Société est fixé à GBP 10.000,- (dix mille Livres Sterling), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt Livres Sterling) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société par division des 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de GBP 20, (vingt Livres Sterling) chacune, en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0.20 chacune, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à GBP 10.000,- représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000,40 (cinq mille Livres Sterling et quarante pence), afin de le porter de son montant actuel de GBP 10.000, (dix mille Livres Sterling) à GBP à 15.000,40 (quinze mille Livres Sterling et quarante pence) par la création et l'émission de 25.002 (vingt-cinq mille et deux) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune;

3. Approbation de la souscription des 25.002 (vingt-cinq mille et deux) Nouvelles Parts Sociales et libération des Nouvelles Parts Sociales en numéraire, de sorte que 12.502 (douze mille cinq cent deux) Nouvelles Parts Sociales soient

souscrites et payées par MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. et 12.500 (douze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales soient souscrites et payées par Neon Lights Limited;

4. Modification de l'article 5 des Statuts au sujet du capital social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000,40 (quinze mille Livres Sterling et quarante pence) représenté par 75.002 (soixante-quinze mille deux) parts sociales (ci-après "Parts Sociales") nominatives d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des Associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est librement disponible pour distribution."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts concernant le mode de signature des procès-verbaux de réunion du conseil de gérance de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Membres présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Membres présents ou représentés à condition que chacun des Membres présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Membres présents lors de la réunion du Conseil de Gérance."

6. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des Associés a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DÉCIDENT de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société en divisant les 500 (cinq cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt Livres Sterling) chacune, en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à GBP 10.000,- (dix mille Livres Sterling) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune.

Deuxième résolution

Les associés DÉCIDENT d'augmenter le montant du capital social de la Société de GBP 5.000,40 (cinq mille Livres Sterling et quarante pence), afin de l'élever de son montant actuel de GBP 10.000,- (dix mille Livres Sterling) à GBP 15.000,40 (quinze mille Livres Sterling et quarante pence) par la création et l'émission de 25.002 (vingt-cinq mille deux) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune.

Troisième résolution

Par suite de la résolution ci-dessus, les associés DÉCIDENT d'approuver et de procéder à la souscription et à la libération totale de l'ensemble des 25.002 (vingt-cinq mille deux) Nouvelles Parts Sociales de la manière et dans les proportions suivantes:

- MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627, déclare souscrire 12.502 (douze mille cinq cent deux) Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par apport en numéraire d'un montant total de GBP 2.500,40 (deux mille cinq cents Livres Sterling et quarante pence);

- Neon Lights Limited, une société constituée et soumise aux lois des Bermudes, ayant son siège social au 35, Crow Lane, East Broadway, Paget, HM 20 Bermuda, déclare souscrire 12.500 (douze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement à leur valeur nominale par apport en numéraire d'un montant total de GBP 2.500,- (deux mille cinq cents Livres Sterling);

de sorte que le montant total de GBP 5.000,40 (cinq mille Livres Sterling et quarante pence) se trouve désormais à la disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société se trouve désormais détenu comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales	Valeur Nominale Totale (en GBP)
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	37.502	7.500,40
Neon Lights Limited	37.500	7.500,00
Total	75.002	15.000,40

Quatrième résolution

Les associés DÉCIDENT, en conséquence des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société; lequel aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000,40 (quinze mille Livres Sterling et quarante pence) représenté par 75.002 (soixante-quinze mille deux) parts sociales (ci-après "Parts Sociales") nominatives d'une valeur nominale de GBP 0,20 (vingt pence) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des Associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est librement disponible pour distribution."

Cinquième résolution

Les associés DÉCIDENT de remplacer le dernier paragraphe de l'article 8 des Articles concernant le mode de signature des procès-verbaux de réunion du conseil de gérance de la Société, par le paragraphe suivant:

"Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Membres présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Membres présents ou représentés à condition que chacun des Membres présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Membres présents lors de la réunion du Conseil de Gérance."

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de les dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Massart, A. Barnas, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009055335/219/263.

(090064371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Eurofins LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 octobre 2006, publié au mémorial C numéro 2353 du 16 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.155.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2956 du 13 décembre 2008.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gaëtan BOCK, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (1.692.644) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT ONZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.580.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de DEUX CENT ONZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.580.500.-) à DEUX CENT ONZE MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.830.500.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.984.191,45.-), dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et DIX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.734.191,45.-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE (2.000) parts sociales par la société européenne de droit français dénommée "Eurofins Scientific", établie et ayant son siège social à Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, F-44300 Nantes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.984.191,45.-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de DEUX CENT ONZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.580.500.-) à DEUX CENT ONZE MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.830.500.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.984.191,45.-), dont DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) seront alloués au capital social et DIX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.734.191,45.-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société européenne de droit français dénommée "Eurofins Scientific", établie et ayant son siège social à Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, F-44300 Nantes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947.

Laquelle a déclaré souscrire les DEUX MILLE (2.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS QUARANTE-CINQ CENTS (EUR 10.984.191,45.-) existant à son profit et détenue envers la société "Eurofins LUX", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 avril 2009 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

48764

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT ONZE MILLIONS HUIT CENT TRENTÉ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 211.830.500.-) représentée par UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (1.694.644) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 5.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, G.Bock, P.Troquet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056209/272/99.

(090065340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 99.962.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée OPTI-INVEST SARL, établie et ayant son siège social à Colmar-Berg, 14, rue de la Poste,

ici représentée par son unique gérant, Monsieur Henri BOULMONT, maître-opticien, né le 26 décembre 1960 à Luxembourg (matr: 1960 12 26 114), demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste;

créée par acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2009, enregistrée à Diekirch le 30 mars 2009, sous le verbo DIE/2009/3387, en voie de formalisation;

2) Madame Claire BORSCHETTE, maître-opticien, née le 25 septembre 1975 à Luxembourg (matr: 1975 09 25 203), épouse HOSCHIED, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 24, an der Gewan,

3) Madame Carole WOLFF, maître-opticien, née le 21 août 1972 à Ettelbruck (matr: 1972 08 21 187), épouse EY-SCHEN, demeurant à L-9155 Grosbous, 10, route d'Arlon,

4) Madame Doris KWIATKOWSKI, maître-opticien, née le 26 août 1969 à Neuerburg en Allemagne (matr. 1969 08 26 065), demeurant à L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie,

actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée "POINT DE VUE S.à r.l." (matr. 2004 2405 281), avec siège social à L-7560 Mersch, Centre Marisca, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 99.962,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 22 mars 2004,

publié au Mémorial C des Sociétés et Associations de l'année 2004 à la page 26007,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

48765

1^{ère} résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital au montant de douze mille quatre cent quatre-vingts euros représentées par quarante-huit parts toutes souscrites et entièrement libérées par les comparants.

2^{ème} résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cent quatre-vingts (12.480) Euros, divisé en quarante-huit (48) parts sociales de deux cent soixante euros (260) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées;"

Le montant restant du capital a été alloué aux comptes-associés en proportion de leurs parts sociales.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ trois cent euros (300,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. BOULMONT, C. BORSCHETTE, C. WOLFF, D. KWIATKOWSKI, P. PROBST

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009. DIE/2009/4075. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 30 avril 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009055308/4917/51.

(090064152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Archester Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.377.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009055330/10.

(090063910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.370.

EXTRAITS

En date du 9 avril 2009, Goodman APP Holdings (Lux) Sàrl, l'associé unique a transféré son siège social du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2009055310/15.

(090064388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Vericontrol Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.920.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of April.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "VERICONTROL ENGINEERING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129 920, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on June 20th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1860 of September 1st, 2007.

The meeting is presided by Mr Steve GOUVEIA, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie STACCHINI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

AGENDA:

1. Cancellation of the nominal value of each share.
2. Replacement of the 1,000 existing shares of a nominal value of EUR 31.- each by 31,000 shares of a nominal value of EUR 1.- each.
3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association.
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of each share.

Second resolution

The meeting decides to replace the one thousand (1,000) existing shares with a nominal value of thirty-one euro (EUR 31.-) each by thirty-one thousand (31,000.-) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The news issued shares will be allocated to the existing shareholders in proportion to their participation in the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5. (1st §).** The subscribed share capital shall be thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.-) each."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VERICONTROL ENGINEERING S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129 920, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 du 1^{er} septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Steve GOUVEIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie STACCHINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Annulation de la valeur nominale de chaque action.
2. Remplacement des 1.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune par 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.
3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de chaque action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune contre trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions nouvellement émises seront attribuées aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation au capital de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises ci-avant, et de donner la teneur suivante à l'article 5, alinéa premier des statuts:

" **Art. 5. (1^{er} §).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOUVEIA, S. STACCHINI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2009. Relation: MER/2009/757. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 avril 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009055343/243/109.

(090064499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

B.D.M. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.220.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 mars 2009 au siège social

Résolution unique

A l'unanimité il a été décidé de nommer comme Administrateur Délégué avec effet immédiat, Monsieur Meir Klabin, Administrateur de Sociétés, né le 10.08.1947 à Vilnius (Lithuania), demeurant à Str 2/41 Tel-Aviv, Israël, il pourra engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.D.M. HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009055325/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Vunderbuilt S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.261.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009055332/12.

(090063906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société adoptées en date du 28 avril 2009

En date du 28 avril 2009, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De révoquer KPMG Audit Plc, en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat.

De nommer Madame Johanna Heidenreich, née le 3 novembre 1963 à Viennes en Autriche, demeurant au 20, Avenue du Maréchal, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire de la Société pour une durée déterminée de 6 ans à savoir jusqu'à l'assemblée générale de la Société; appelée à statuer sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Nestlé Finance International Ltd.

Signature

Référence de publication: 2009054751/17.

(090063709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.
